

Le 1er février 2022

Mention d'information

Echanges de données liées à la gestion des cotisations de formation des exploitants agricoles

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en place le traitement de données à caractère personnel dénommé « **Echanges de données liées à la gestion des cotisations de formation des exploitants agricoles** » ayant pour **finalité** la mise en œuvre des échanges de données, entre la CCMSA et VIVEA, permettant à VIVEA de connaître la situation des assurés non-salariés agricoles au regard du paiement de leur contribution de formation professionnelle et d'améliorer la gestion et le recouvrement des cotisations finançant ladite formation.

Le présent traitement a pour objectifs de :

- Réaliser la transmission par la CCMSA de fichiers retraçant l'état des cotisations calculées et émises par la MSA pour le compte de VIVEA, afin de connaître la situation des assurés non-salariés agricoles au regard du paiement de leur contribution de formation professionnelle et permettre un suivi du recouvrement des cotisations ;
- permettre à VIVEA d'ouvrir un droit personnel à la formation sous la forme du coût de la formation professionnelle aux personnes qui sont à jour du paiement de la contribution VIVEA ;
- assurer la communication par la CCMSA, à VIVEA, des maillings professionnels des assurés afin d'augmenter le taux d'accès des exploitants agricoles à la formation.

Le traitement de la Mutualité Sociale Agricole répond à une obligation légale.

Les catégories d'informations traitées pour les assurés sociaux MSA sont les suivantes :

- Données d'identification,
- Vie personnelle,
- Informations d'ordre économique et financier.

La CCMSA conserve les données en sauvegarde pendant 360 jours à compter de la date de passage du traitement.

L'accès aux données personnelles est réservé à la CCMSA, aux caisses de MSA et à iMSA (DSIM) en tant que destinataires internes et à VIVEA en tant que destinataire externe.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation aux données qui vous concernent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole dont vous dépendez en tant qu'assuré, ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07.](#)